



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> février 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

### **Présentation de vingt candidatures au Comité du programme et de la coordination**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de désigner 20 candidats en vue de l'élection par l'Assemblée à sa soixante-douzième session des membres qui occuperont les sièges laissés vacants par les membres du Comité du programme et de la coordination ci-après, dont le mandat arrivera à échéance le 31 décembre 2017 : Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Namibie, Pakistan, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). En outre, un siège revenant aux États d'Europe occidentale et autres États et dont le titulaire aura un mandat venant à expiration le 31 décembre 2017 reste à pourvoir. Le mandat est de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX) sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.

3. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 19 au 21 avril 2017.

4. L'élection des membres obéira à la répartition suivante :

- a) Quatre membres seront choisis parmi les États d'Afrique;
- b) Quatre membres seront choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique;
- c) Trois membres seront choisis parmi les États d'Europe orientale;



d) Quatre membres seront choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

e) Quatre membres seront choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États (un siège est vacant).

5. La composition du Comité en 2017 est présentée dans l'annexe à la présente note.

## Annexe

### Comité du programme et de la coordination

(34 membres; mandat de trois ans)

#### Composition en 2017

##### Neuf membres choisis parmi les États d'Afrique

Burkina Faso\* (2017), Cameroun (2017)\*, Égypte(2019), Érythrée (2019), Guinée équatoriale\* (2017), Namibie\* (2017), République-Unie de Tanzanie (2018), Sénégal (2019), Zimbabwe (2018)

##### Sept membres choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite\* (2017), Bangladesh (2019), Chine (2019), Iran (République islamique d')\* (2017), Iraq\* (2017), Pakistan\* (2017), République de Corée (2019)

##### Quatre membres choisis parmi les États d'Europe orientale

Arménie\* (2017), Bélarus\* (2017), Fédération de Russie (2018), Ukraine\* (2017)

##### Sept membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2018), Brésil\* (2017), Cuba\* (2017), Haïti (2019), Pérou (2018), Uruguay\* (2017), Venezuela (République bolivarienne du)\* (2017)

##### Sept membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États<sup>1</sup>

États-Unis d'Amérique\* (2017), France (2018), Italie\* (2017), Portugal\* (2017), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2017)

---

\* Membre sortant.

<sup>1</sup> Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat venant à échéance le 31 décembre 2017 et un pour un mandat venant à échéance le 31 décembre 2018, les deux mandats commençant à la date de l'élection par l'Assemblée générale (voir décision 2016/201 D du Conseil).